

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

Mulcol® Multiwrap

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit Mulcol® Multiwrap
Bandage pour câbles

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale Ruban isolant (agent ignifugeant)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Mulcol International
PO Box 93
4330 AB Middelburg
Pays-Bas
Téléphone +31 (0)118-726140
E-mail info@mulcol.com
Site web www.mulcol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence, veuillez contacter le service des informations toxicologiques, tél 112.

Pour les informations non urgentes relatives aux poisons, reportez-vous à

http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/fr/

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Cette substance n'a pas été classifiée comme substance dangereuse.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger : néant

Conseils de prudence : néant

Marquage spécial : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Pendant la transformation, p. ex. la coupe, le sciage ou le ponçage, il peut se dégager des particules et de poussières. L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique aux yeux.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Spécification chimique: Mastic d'étanchéité à base de caoutchouc butyle, Polyisobutylene, matières de charge et Additifs.

Le produit ne contient pas de substances en quantités devant être indiquées dans cette section conformément à la loi applicable.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

En cas d'inhalation	Aucune voie d'absorption possible. Se protéger des effets des vapeurs et poussières: Veiller à un apport d'air frais. En cas de troubles, consulter un médecin.
Après contact avec la peau	Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
Contact avec les yeux	Paupières ouvertes, rincer les yeux sous l'eau courante pendant quelques minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique aux yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

Une décomposition sous l'effet de la chaleur peut libérer les substances suivantes: Fumée, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

En cas de dégagement de poussière: Porter un équipement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser white spirit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

En cas de traitement mécanique: Éviter la formation de poussière. Assurer une aération suffisante.

En cas de dégagement de poussière: Porter un équipement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

conserver les conteneurs hermétiquement fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Température de stockage: 5 °C à 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Aspiration à l'objet lors d'une manipulation avec de la matière échauffée.

Assurer une aération suffisante.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

En cas de traitement mécanique: Appareil avec filtre à particules P1 conforme à la norme EN 143.

Protection des mains:

Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, alcool polyvinylique

Epaisseur du revêtement: 1 mm

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire:

Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

Protection corporelle:

Porter des vêtements de travail à manches longues.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide : Forme: Phase bande-solide
Couleur	: Anthracite / Noir
Odeur	: suave, légèrement
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
Valeur pH	: neutre
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité	: > 180 °C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité: LIE (Limite Inférieure d'Explosivité)	: non applicable
LSE (Limite Supérieure d'Explosivité)	: non applicable
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité	: env. 1,4 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage	: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 200 °C
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Teneur en solvant: 0 %

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de toute chaleur forte.

10.5 Matières incompatibles

Acides, solvants organiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

Une décomposition sous l'effet de la chaleur peut libérer les substances suivantes:
Fumée, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique:

> 200 °C

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Endommagement/irritation des yeux: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas biodégradable.

En raison de sa forte densité, le produit se dépose au fond de l'eau; il peut ainsi échapper à l'action des séparateurs classiques pour particules légères.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet:

07 02 99 = Déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques: Déchets non spécifiés ailleurs
FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation

Recommandation:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Néant

14.4 Groupe d'emballage

Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15 : RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange
Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

16a. Informations modifiées par rapport à la version précédente.

Révisions de ce document

Versions antérieures

Non applicable.

16b. Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

Textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie mentionnés à la section 3

Explications des abréviations de la section 14

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.

16c. Références bibliographiques importantes et sources de données.

Sources de données

Les données primaires pour le calcul des risques proviennent de préférence de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 annexe I, mise à jour jusqu'au 28 février 2013.

En l'absence de telles données, des informations provenant de la documentation sur laquelle cette classification officielle est basée ont été utilisées en deuxième lieu, comme IUCLID (Base de données internationale uniforme sur les informations chimiques).

En troisième lieu, des informations provenant de fournisseurs chimiques internationaux renommés ont été utilisées, et en quatrième lieu, d'autres informations disponibles, telles que les fiches de données de sécurité d'autres fournisseurs ou les informations d'organisations à but non lucratif, ont été utilisées après évaluation de la fiabilité de la source par un expert. Si, malgré cela, des informations fiables n'ont pas été trouvées, les risques ont été évalués sur la base de conseils d'experts en fonction des propriétés connues de substances similaires, conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

Textes complets des règlements dans cette fiche de données de sécurité :

- 453/2010 : Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)
- 1272/2008 : Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- 1999/45/CE : Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses
- 89/391 : Directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail
- 1907/2006 : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), la création d'une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil ainsi que le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, et les directives 76/769/CEE du Conseil et 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, annexe 1.

16d. Méthodes d'évaluation des informations visées à l'article 9 du règlement 1272/2008 utilisées aux fins de la classification

Le calcul des dangers de ce mélange a été effectué en tant qu'évaluation en appliquant une détermination fondée sur une pondération des preuves à l'aide du jugement d'experts conformément à l'annexe I de 1272/2008, en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers du mélange, et conformément à l'annexe XI de 1907/2006.

16e. Liste des phrases R pertinentes, des mentions de danger, des phrases de sécurité et/ou des mentions de précaution.

Texte complet des phrases de risque mentionnées dans la section 3

Non applicable.

16f. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement en cas de mauvaise utilisation.

Ce produit n'est pas censé causer de graves dommages aux êtres humains ou à l'environnement. Cependant, le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peut pas être tenu responsable d'une utilisation inhabituelle ou illégale du produit.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 1272/2008 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées par le terme numérique uniquement).

Date de publication : 1.2017

Date de révision : :10.2023

Version : 2.0

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent uniquement à décrire le produit en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des données et des échantillons testés par Mulcol International B.V.. La fiche est rédigée au mieux de nos capacités et en fonction de l'état des connaissances à ce moment-là. La fiche de données de sécurité ne constitue qu'un guide pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges énumérés au point 1.

De nouvelles fiches de données de sécurité sont élaborées de temps à autre. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire figurant sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges à l'état pur, mélangés à d'autres substances ou utilisés dans des procédés.

La fiche de données de sécurité ne constitue pas une spécification de qualité pour les substances/préparations/mélanges en question. Le respect des instructions contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de prendre toutes les mesures que le bon sens, les réglementations et les recommandations prescrivent ou qui sont nécessaires et/ou utiles sur la base des circonstances qui prévalent réellement. Mulcol International B.V. ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies et ne peut être tenu responsable des modifications apportées par des tiers.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être utilisée qu'au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, Royaume-Uni, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation en dehors de cette zone se fait à vos propres risques. Tous les droits de propriété intellectuelle de cette fiche sont détenus par Mulcol International B.V. et sa distribution et sa reproduction sont restr